

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 15 (1870)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

serait très-avantageux que le principe territorial soit préféré et que les brigades et divisions parlassent la même langue et soient tirées autant que possible des mêmes cantons ou de cantons rapprochés. On objectera que la répartition est combinée de manière à éviter, en cas de pertes considérables, que tel ou tel canton ne soit trop fortement atteint. A cela on peut répondre que les pertes en campagne sont plutôt dues aux fatigues, aux privations, aux maladies, aux épidémies qu'aux projectiles ennemis et qu'ici l'organisation à demi territoriale n'offre que des garanties très-imparfaites.

Tels sont, en résumé, les principaux points de vue émis par M. le lieutenant-colonel Perrot dans sa brochure : « L'armée suisse et le projet d'organisation militaire fédérale. » Nous ne doutons pas qu'après avoir pris connaissance de ce court et imparfait résumé beaucoup de nos lecteurs ne tiennent à lire in-extenso cet intéressant et utile travail. Nous rappelons d'ailleurs que le Comité central de la Société militaire fédérale, siégeant à Neuchâtel, l'a adopté pour être soumis à l'examen préalable des sections, puis pour être lu et discuté dans la prochaine assemblée générale. A la date du 27 janvier dernier, quinze sections avaient fait parvenir leurs mémoires et propositions sur la même question au Comité central, qui est actuellement occupé à les condenser dans un rapport général que nous placerons à son tour sous les yeux de nos lecteurs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Berne, le 19 mars 1870.

Tit. — Par circulaire du 1^{er} avril 1863, C. n^o 1081, M. III, les autorités militaires des Cantons ont été invitées à remettre aux commandants des unités tactiques des armes spéciales, appelées aux cours d'instruction fédéraux, le contrôle matricule des corps respectifs ainsi qu'un état nominatif des hommes incorporés dans ces corps mais qui ne sont pas présents à l'entrée de ceux-ci au service fédéral, pièces que le commandant du cours devait ensuite transmettre au chef de l'arme respective et celui-ci au Département militaire fédéral.

Jusqu'ici la plupart des Cantons ne se sont conformés à cette demande que d'une manière insuffisante, surtout en ce qui concerne l'état des hommes qui ne se sont pas présentés au service et l'indication des motifs de dispense.

En conséquence le Département prend la liberté de rappeler de nouveau cette invitation à votre souvenir pour l'année courante et de vous demander de bien vouloir remettre les pièces nécessaires aux commandants des unités tactiques des armes spéciales entrant au service fédéral, afin qu'à leur tour ils puissent les donner aux commandants des cours respectifs.

Agréez, tit., etc.

Le Chef du Département militaire fédéral,

WELTI.

Tout ce qui est utile fait rapidement son chemin. Nous en avons une nouvelle preuve dans l'*aide-mémoire* de poche publié par M. le major-instructeur Jaquet à l'usage des officiers et sous-officiers d'infanterie et dont la troisième édition vient de paraître. Ce petit manuel, dont le mérite est en raison inverse de son étendue, résume avec clarté et concision les principaux règlements de notre infanterie en reproduisant l'ordre de leurs chapitres et toutes leurs subdivisions essentielles; il est destiné, croyons-nous, à devenir pour l'officier de l'arme un vade-mecum indispensable, facile à consulter en tout temps et en tout lieu. (Voir aux annonces.)

Vaud. — Le Conseil d'Etat a nommé :

Le 22 mars, M. Jean-Louis *Favre*, à Etoy, lieutenant aide-major du bataillon de landwehr n° 7.

Le 26 mars, MM. François *Devenoge*, à Dizy, capitaine des chasseurs de droite du 10^e bataillon de landwehr ; Louis Ulysse *Guignard*, au Lieu, lieutenant des chasseurs de gauche du même bataillon ; Ferdinand *Jaques*, à Vevey, lieutenant centre n° 1 du 70^e bataillon d'élite ; Paul *Martin*, à Rossinières, lieutenant du centre n° 1 du 3^e bataillon de landwehr ; Paul *Aubert*, au Chenit, lieutenant du du centre n° 3 du 111^e bataillon R. F. ; Gustave *Butticaz*, au Treytorrens, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 45^e bataillon d'élite ; François *Pelet*, à Assens, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 4 du 10^e bataillon d'élite ; Vincent *Favre*, à Ormont-dessus, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 4^e bataillon de landwehr ; Henri *Bertholet*, à Villeneuve, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 2 du 3^e bataillon de landwehr, et Edouard *Montandon*, à Ste-Croix, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3 du 26^e bataillon d'élite.

Le 29 mars, MM. Louis-Jaques-Rodolphe *Barbey*, à Pully, commandant du 5^e bataillon de landwehr, avec grade de major ; Ulysse *Lambelet*, à Orbe, lieutenant des chasseurs de gauche du 9^e bataillon de landwehr ; Jean-Daniel *Gedet*, à Vallamand-dessus, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 50^e bataillon d'élite ; César *Jomini*, à Payerne, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 112^e bataillon R. F. ; Louis *Perret*, à Courtilles, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 4 du 26^e bataillon d'élite ; Fritz-Edouard *Moret*, à Avenches, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 3 du 45^e bataillon d'élite ; Félix *Rapin*, à Corcelles, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de droite du 1^{er} bataillon de landwehr ; Jean *Pahud*, à Echallens, 1^{er} sous-lieutenant porte-drapeau du 10^e bataillon d'élite, et Jules-Albert *Meylan*, au Brassus, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3 du 111^e bataillon R. F.

Le 1^{er} avril, MM. Gabriel-Jean-Jaques *Eynard*, à Gilly-Vincy, lieutenant de la compagnie de carabiniers de landwehr n° 1 ; Jules *Eternod*, à Baulmes, capitaine du centre n° 2 du 10^e bataillon de landwehr ; Constant *Junod*, à Ste-Croix, lieutenant des chasseurs de droite du 11^e bataillon de landwehr ; Gustave *Mandrin*, à Aigle, lieutenant des chasseurs de gauche du 113^e bataillon R. F. ; Laurent *Duruz*, à Vufflens-le-Château, lieutenant du centre n° 2 du 8^e bataillon de landwehr ; Constant-Armand *Pittet*, à Lachaux, lieutenant du centre n° 1 du 9^e bataillon de landwehr ; Gustave *Corboz*, à Cully, lieutenant du centre n° 1 du 10^e bataillon d'élite ; Henri-Samuel Louis *Maire*, à Rolle, lieutenant du centre n° 2 du même bataillon ; Auguste *Warnery*, à St-Prex, lieutenant du centre n° 1 du 26^e bataillon d'élite ; Henri *Agassiz*, à Bavois, lieutenant du centre n° 2 du même bataillon ; Jules-Victor *Bally*, à Bousens, lieutenant du centre n° 1 du 45^e bataillon d'élite ; Emile *Fonjallaz*, à Cully, lieutenant du centre n° 4 du 113^e bataillon R. F. ; Daniel *Dutoit*, à Lausanne, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 1^{er} bataillon de landwehr ; Louis *Croisier*, à Morges, 1^{er} sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 111^e bataillon R. F. ; Louis *Clot*, à Vevey, 1^{er} sous-lieutenant du centre n° 1 du 1^{er} bataillon de landwehr ; Jules-Henri *Le Gleyre*, à Aubonne, 1^{er} sous lieutenant du centre n° 1 du 111^e bataillon R. F. ; Alphonse *Vallotton*, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant des chasseurs de gauche du 113^e bataillon R. F. ; Edouard *Gaudin*, de Lausanne, 2^e sous-lieutenant du centre n° 3 du même bataillon, et Gustave *Koch*, à Lausanne, 2^e sous-lieutenant du centre n° 1 du 10^e bataillon d'élite.

Valais. — Promotions et nominations militaires durant le 1^{er} trimestre 1870.

ARRONDISSEMENT ORIENTAL. Médecin de bataillon, M. *Mengis*, Oscar, de Viège ; médecins adjoints, MM. *Spæckly*, Pierre, de Brigue, et *Riedy*, Adolphe, à Brigue.

ARRONDISSEMENT CENTRAL. 2^e sous-lieutenant de landwehr, M. *de Courten*, Ernest, de Sion.

ANNONCE.

TABLE DES MATIÈRES ET COMMANDEMENTS

des écoles du soldat, de compagnie, de bataillon et de tirailleurs,

suivie d'un extrait de nomenclature des diverses armes, du service intérieur, du service de garde et de sûreté, par L. JAQUET, major-instructeur. Troisième édition. Prix : 60 centimes. — S'adresser à l'auteur, rue de l'Académie, 4, à Lausanne.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.